



ARRETE MUNICIPAL N° 101/2026
réglementant le stationnement et la circulation
Château d'eau de Sundhouse

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-2 et L2542-2, L 2542-3, L2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant les travaux de maintenance sur les antennes de téléphonie mobile situées sur le château d'eau de Sundhouse le 4 novembre 2026 de 08h00 à 12h00 ;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers

ARRETE :

- ARTICLE 1 :** Le stationnement pour la stabilisation de la nacelle élévatrice sur porteur poids lourds pour des travaux de maintenance sur les antennes de téléphonie mobile en demi-chaussée sur la route de Betzenleh à Sundhouse est autorisé ;
- ARTICLE 2 :** La signalisation de chantier sera mise en place par la société NACEL +, 3 rue Bruch 67210 VALFF, responsable des travaux ;
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est valable le 4 novembre 2026 ;
- ARTICLE 4 :** M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie pour information.

Fait à Sundhouse, le 12 octobre 2026



Le Maire
Mathieu KLOTZ